

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.		
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.		
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, le 10 Avril.

La lettre de l'honorable M. Vic, que nos lecteurs trouveront plus loin, vient confirmer ce que nous avons dit bien des fois : à savoir que le parti républicain modéré, s'il se renferme dans son exclusivisme et s'il se drape dans la rigidité des principes, sera certainement battu par la coalition des partis extrêmes à chaque élection nouvelle.

Nous avons déjà trois exemples qui devraient ouvrir les yeux les moins clairvoyants :

L'élection législative de Gourdon scella le pacte des intransigeants et des bonapartistes en assurant le succès de M. le baron Dufour.

L'élection sénatoriale du 4 février permit aux bonapartistes de payer aux radicaux leur dette de reconnaissance : ils votèrent pour M. de Verninac, contre le candidat modéré, M. Talou.

Enfin, les élections du 2 avril ont été la preuve éclatante de l'entente parfaite qui unit les pires ennemis de la République.

Nous en verrons bien d'autres encore, à moins que, ouvrant enfin les yeux, le parti républicain conservateur, las de se laisser piétiner, ne réagisse contre sa propre indolence et ne consente plus à être le jouet inerte de la réaction et de l'intransigeance.

La protestation indignée de l'honorable notaire de Sousceyrac sera-t-elle le signal

d'un retour offensif du parti modéré ?

Nous voudrions l'espérer. Mais que de raisons de craindre et de désespérer. Avec quelle mollesse, en effet, ne voyons-nous pas agir en toutes circonstances les défenseurs de l'Ordre et de la Liberté. Tandis que leurs adversaires vont résolument de l'avant et mettent en pratique ce système qui consiste à arriver sans se préoccuper des moyens, les républicains conservateurs, eux, s'attardent à la discussion des principes, s'isolent dans la lutte, repoussent stupidement les combinaisons utiles et se laissent vaincre avec cette dignité grave qui honore les hommes, c'est possible, mais qui les tue politiquement, en même temps que la cause qu'ils avaient mission de défendre.

Eh ! bien, cette conduite est non seulement sottise et ridicule, mais encore dangereuse pour les intérêts du pays ; car elle peuple nos assemblées d'hommes néfastes à nos institutions, les uns par leur vieille haine pour la République, les autres par leurs aspirations radicales qui en amèneront aussi sûrement la ruine et l'effondrement.

Il serait pourtant si facile d'enrayer sur cette pente fatale, de paralyser tous ces compromis, de déjouer tous ces calculs intéressés, d'assurer, en un mot, la place qui est due au sein des assemblées à l'élément modéré qui offre, avec l'intelligence des affaires, le sentiment vrai des responsabilités, des garanties et des devoirs.

Est-ce que dans toutes les manifestations du suffrage universel, nous ne voyons pas arriver en tête, avec des majorités relatives

imposantes, le candidat modéré ?

Sachons donc conserver cette situation privilégiée que nous donne la confiance des électeurs ; sachons manœuvrer à notre tour non pas contre nous, mais pour nous, et ne donnons plus ce ridicule spectacle qui écœure, émiette le parti modéré et qui consiste à se laisser rouler éternellement, au nom de la pureté du principe républicain, par ceux qui se jouent de ce même principe.

Ces farceurs-là n'hésitent pas, eux, oubliant leurs rancunes, à se rapprocher amoureusement des pires ennemis de la République, à se faire toutes sortes de promesses réciproques, quitte à ne les pas tenir, pour escalader plus sûrement les sièges du Sénat ou du Palais-Bourbon sur le dos des républicains conservateurs, ces invariables dindons de la farce.

Il est grand temps que cette grotesque comédie finisse ; il y va de l'avenir de

### Election législative du Puy-de-Dôme

Première circonscription de Clermont-Ferrand	
Electeurs inscrits.....	24.115
Volants.....	15.436
MM. Gaillard, union républic. (él.)..	7.555 voix.
Mouton-Chappat, intransigeant.	3.278
Moreau, id.....	1.641
Fargeix, gauche radicale.....	1.077
Saint-Rame, id.....	1.004
Baillièrre, id.....	136
Gazard, id.....	134

### Revue des Journaux

#### Le Journal des Débats :

Le Journal des Débats trouve que la position faite

que votre clairvoyance a été mise en défaut ?

Vous connaissez Pietro Sforza ; il s'est joué de vous tous, il a pénétré jusqu'ici.

Seul Kerdar l'a reconnu. Seul, il ne s'est pas trompé. Seul, il l'a tué.

Schikler répliqua vertement :

— C'est de l'instinct, un instinct prodigieux ; mais c'est de l'instinct.

— Et l'intelligence, suivant toi, l'homme la possède seul ?

— Oui ! c'est irréfutable.

Diane se leva toute droite, rivant ses yeux à ceux de Schikler.

— Tu vas me dire alors quel nom tu donnes au sentiment qui pousse l'homme et le fait se tromper grossièrement comme s'est trompé le comte Raoul.

— J'appelle ce sentiment la jalousie.

La jalousie fait naître l'aveuglement. C'est une folie furieuse. Les fous n'ont jamais passé pour être forts en dialectique.

Un sourire de mépris crispa les lèvres de Diane.

— C'est bien ! cependant ceux qui ont suivi le drame qui s'est joué dans cette maison restent frappés de l'absence de logique et d'intelligence qui caractérise les actions de cet homme.

Diane révoltée se redressa.

— La jalousie n'est pas une excuse, elle n'est pas même une explication !

Le comte aimait Béatrice avec passion ; elle était tout amour, comme les femmes de ce pays.

par la loi aux personnes suspectes d'aliénation mentale, est pire que celle des gens sans avertissement de crimes ou délits, car les garanties prodiguées à ceux-ci sont refusées à celles-là.

Le recours à l'autorité judiciaire lui semble une excellente garantie.

#### Le Soleil :

Le Soleil à propos de l'ajournement de la discussion du budget dit que les ministres ne sont plus que des oiseaux de passage qui ne peuvent plus rien finir pendant leur règne éphémère. Celui qui arrive, dit-il, défait ce qu'avait commencé celui qui part. C'est ainsi que rien ne s'achève dans notre monde administratif. Il n'y a qu'une chose qui marche toujours, c'est l'accroissement des dépenses.

#### Le Parlement :

Le Parlement fait remarquer que la liberté des placards n'est pas plus nécessaire que celle des attroupements et qu'il y a là, dans notre législation une brèche à travers laquelle les bonapartistes ont passé et qu'on fera bien de la murer au plus tôt.

#### La Petite République française :

La Petitionniste est passée de vie à trépas et qu'elle a été bel et bien enterrée par les conseils généraux qui, d'après ses partisans, devaient lui faire un grand pas en avant.

### Informations

— D'après le Petit-Journal, M. Waldeck-Rousseau étudierait un projet qui ne tendrait à rien moins qu'à la suppression de la préfecture de police.

A l'exception de la police municipale qui serait transférée à la préfecture de la Seine, et de la police judiciaire, qui irait au parquet, tous les services de police seraient centralisés au ministère de l'intérieur.

Pendant six mois, ce fut un enchantement que cette vie à deux ; ce vieux cloutier en était embaumé.

Qu'est devenu tout cela ? Tu le sais, il a suffi d'une vétulle, d'une lettre, d'une fausse piste pour affoler cet homme.

Serments, protestations d'amour, joies, ivresses, abandon de la femme qui ne vit plus en elle, mais dans celui qui est son maître, tout, elle a tout oublié.

Cet amant passionné, qui remplissait la nature de ses extases, est devenu un vulgaire assassin.

La voix de la jeune fille tremblait de colère.

— Est-ce là l'argument que tu opposes à l'intelligence de Kerdar ?

S'il avait été en cause, lui, il ne se fût pas éloigné de la vraie piste ; il eût raisonné avec cette sûreté que tu mets en doute.

Je l'entends se dire :

« On ne devient pas ainsi, d'une heure à l'autre, traître à ses affections les plus profondes. Cette vierge qui s'est donnée librement, ne peut mentir à toute sa vie, et cela au milieu des joies profondes d'un premier amour !

« Non, elle n'est pas coupable. Je suis en face d'un mystère terrible. Je ferai la lumière dans ces ténèbres. Pour y arriver, j'observerai, j'interrogerai, je saurai. »

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(40) du 10 Avril 1883.

LES

## COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

— Cette enfant a une crânerie étonnante, Schikler rien ne la déconcerte : il faut en prendre votre parti.

Le lendemain, Diane se retrouva seule avec Schikler, dans la bibliothèque. Son humeur batailleuse, loin d'être tombée, se réveillait plus terrible que jamais. Le savant avait déposé sa calotte de velours sur la table et s'enfonçait dans la lecture d'un livre de science.

Kerdar, qui n'était jamais loin, bondit sur la calotte, la jeta par terre, en fit une boule, jonglant avec elle d'une façon comique.

Schikler leva la tête ; voyant le danger que courait sa calotte, il entreprit de lutter avec le chien. Diane suivait d'un oeil curieux les péripéties de la lutte. Le savant n'était pas le plus fort, la pauvre calotte menaçait d'être mise en pièces.

La jeune fille rappela Kerdar, lui ordonnant de rendre l'objet à son maître.

L'animal obéit aussitôt et vint se coucher

aux pieds de sa maîtresse.

Schikler essayait de redonner une forme au malheureux couvre-chef ; il disait d'un ton bourru :

— Si c'est par de tels actes que Kerdar et ses semblables prouvent qu'ils ont une âme, j'avoue pour ma part être moins convaincu que jamais !

Diane haussa les épaules.

— Tu juges sous le coup de l'irritation, Schikler, tu en veux à ce brave chien. Son innocente plaisanterie te donne de l'humeur. Il suffit de cet acte puéril pour mettre en fuite ta philosophie.

— Vous en parlez bien à votre aise, Diane ; cette calotte était fort jolie, elle m'est indispensable ; voyez dans quel piteux état l'a mise ce maudit animal.

— Tais-toi, philosophe, cesse de te plaindre ; la maison Salviati peut encore acheter un monument aussi auguste sur ses économies ; si, par malheur, c'était impossible, nous ferions une quête afin de réunir l'argent nécessaire à cette dépense de première nécessité.

— Riez tant qu'il vous plaira, Diane ; mais ne me dites plus que votre chien a une âme ; vous seriez mal venue de l'avancer aujourd'hui.

— Est-il assez rancunier, ce philosophe ! Oui, mon chien a une âme. Il me semble singulier de le défendre devant toi ; n'as-tu pas été témoin de sa merveilleuse intelligence, il y a trois ans ? Faut-il te rappeler

— On télégraphie de Poitiers, 7 avril :

De nombreux exemplaires du manifeste du prince Napoléon ont été affichés cette nuit dans presque toutes les rues de la ville. Ils ont été enlevés dès le matin par les ouvriers, avant l'intervention de la police.

— On lit dans l'Impartial, de Madrid, du 4 avril :

Hier matin, à l'occasion de la cérémonie solennelle qui a eu lieu dans la chapelle royale, une discussion assez vive a eu lieu pour une question de préséance entre l'ambassadeur de France et le comte de San Rafaël Logano, second introducteur des ambassadeurs.

LA DYNAMITE EN ANGLETERRE.

Londres, 7 avril.

La police a été informée qu'un nouvel envoi de dynamite venait d'être expédié de Liverpool à Londres.

On connaît, paraît-il, l'adresse du destinataire, et des mesures sont prises pour saisir les colis à son arrivée.

Une machine infernale d'un système très ingénieux vient d'être découverte à Londres.

La première liste de souscription pour le monument Gambetta à Paris, a produit 59,603 fr.

LOUIS VEUILLOT

M. Louis Veillot vient de succomber aux suites de la maladie cérébrale qui, depuis plusieurs années, le tenait éloigné de la vie active. Il était âgé de soixante-dix ans.

Fils d'un ouvrier tonnelier, M. Louis Veillot avait fait lui seul, à force de persévérance, son éducation littéraire. Entré très jeune dans le journalisme de province, il ne tarda pas à se signaler par la verve de son esprit et l'ardeur de ses polémiques. En moins de trois ans, il eut à soutenir quatre ou cinq duels.

Converti à Rome, en 1838, à la vue des pompes de la semaine sainte, il revint à Paris pour se consacrer uniquement au journalisme et fut un des premiers à se consacrer à ce journal une place à part. On le retrouva dans la presse religieuse ce qu'il était dans la presse politique, c'est-à-dire plein de talent et de verve, agressif, entier, impitoyable pour ses adversaires et sans merci pour ceux de ses amis qui ne partageaient pas exclusivement sa manière de voir.

Sous des dehors assez rudes, M. Veillot cachait, assurent ses amis, une grande bonté et une réelle générosité. L'homme privé rachetait les défauts du polémiste. M. Veillot laisse deux filles, dont l'une est religieuse et l'autre est mariée au colonel Pierron, ancien aide de camp de l'empereur Maximilien et sous-directeur de l'École supérieure de guerre.

L'AMIE DE GAMBETTA.

Nous extrayons d'un long article du Figaro, sur les relations de M. Gambetta avec M<sup>lle</sup> Léonie Léon, le passage suivant qui offre un certain intérêt au point de vue de la vie politique de notre illustre compatriote :

... Dès le jour où ils entrèrent en relations, ils convinrent de s'adresser quotidiennement de longues lettres. M. Gambetta écrivait tous les soirs à M<sup>lle</sup> Léonie Léon, donnant son opinion sur les hommes politiques du moment, sur la situation parlementaire, sur les événements étrangers. En un mot, M. Gambetta a écrit au jour le jour ses mémoires, et c'est M<sup>lle</sup> Léonie Léon qui possède aujourd'hui cette collection de lettres pleines de révélations palpitantes sur les événements qui se sont déroulés depuis plus de dix ans.

De son côté, elle envoyait chaque jour à M. Gambetta une lettre dans laquelle elle réfutait ses théories personnelles, discutant les plus petits détails de la vie politique, voire même donnant des conseils.

On cite une lettre de M<sup>lle</sup> Léonie Léon à M. Gambetta, à la veille de la formation du grand ministère, lettre qui prévoit la chute rapide du Cabinet. M<sup>lle</sup> Léonie Léon engage même M. Gambetta à ne pas prendre le pouvoir et à éviter le guet-apens dans lequel on veut le faire tomber.

Toute cette correspondance fut mystérieuse pendant la vie de M. Gambetta, ses amis les plus intimes n'en savaient pas le premier mot. Après sa mort, on a rendu à M<sup>lle</sup> Léonie Léon toutes les

lettres qu'elle avait écrites, mais elle conserve, comme c'est son droit, toutes celles qu'elle a reçues de Gambetta et qu'elle publiera un jour. Elle est obligée de ne les point livrer à la publicité tout de suite, à cause des jugements portés par M. Gambetta sur des personnages qui vivent encore.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Vic, notaire, écrit de Souceyrac au Réformateur du Lot, la lettre suivante qui explique parfaitement la manœuvre qui fait depuis quelque temps le succès des candidats réactionnaires ou radicaux à l'exclusion des candidatures modérées.

Monsieur le Rédacteur,

Votre grande poignée de main, dans les dernières élections, avec les hommes de l'appel au peuple, me dégoûte de la lecture de votre journal. C'est vous dire que je ne veux plus le recevoir. Je le lisais, il est vrai, depuis bien longtemps sans avoir contracté d'abonnement.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, ce qu'ont voulu les hommes du Courrier qui, avec vous, ont assuré le triomphe de M. Rozières :

1° Faire échec à la République ;  
2° Empêcher un nom vénéré d'arriver à la députation ;  
3° Peupler la Chambre de députés de la valeur de M. Rozières, qu'il leur sera facile de démarquer, lorsque les républicains se seront assez dévorés entre eux.

Pour moi, il ne m'a pas été difficile d'entrevoir ce plan. Un chef bonapartiste et des plus francs, me l'a développé devant l'urne électorale.

Si votre journal est une tribune ouverte et impartiale, je vous prie de publier ma lettre.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

VIC, notaire.

Souceyrac, le 3 avril 1883.

M. Jourdan, licencié ès-lettres, professeur pour l'enseignement spécial au Lycée de Cahors, est chargé du cours d'histoire au même Lycée, en remplacement de M. Vène.

M. Vène, professeur d'histoire, au Lycée de chaire au Lycée de Pau.

Les nombreux amis qu'avait su s'attirer par l'aménité et la loyauté de son caractère ce sympathique professeur, se réjouissent du poste de choix qui lui est confié.

MM. les inspecteurs généraux ont apprécié, à diverses reprises, la solidité de l'enseignement de M. Vène et, quoiqu'il soit un des plus jeunes universitaires, il n'ont pas hésité à lui faire donner une chaire importante dans un Lycée de classe plus élevée.

C'est le premier échelon du brillant avenir qui attend notre excellent compatriote et ami.

L. L.

### Conseil général.

Séance du 3 avril

Délégation à la commission départementale du pouvoir d'opérer en dehors des sessions du Conseil général, le classement des demandes de subvention pour maisons d'école, églises et presbytères.

Acte de la communication : 1° du relevé des emprunts et dettes des communes au 31 décembre 1882.

2° Du relevé des contributions, soit ordinaires, soit extraordinaires, supportées par les communes au 1<sup>er</sup> janvier 1883.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du 3 avril 1883.

M. le Préfet assiste à la séance.

Maintien du chiffre de 500 fr. pour frais de tournées du professeur d'agriculture.

Allocation de 1/4 de bourse à M<sup>lle</sup> Vioussens, d'Albas, et de 1/4 de bourse à M<sup>lle</sup> Rougié de Calès, déjà titulaires d'une 1/2 bourse à l'école de la maternité de Toulouse.

Augmentation des recettes et des dépenses du budget de l'exercice courant d'une somme de 34,471 fr.

Diminution d'une somme de 1,300 fr. du crédit destiné à subventionner les communes pour leurs chemins vicinaux ordinaires, et affectation de cette portion de crédit aux travaux du chemin vicinal de grande communication n° 9 et du chemin d'intérêt commun n° 99.

Allocation d'une somme de 374 fr. à la commune de Lamadeleine, à titre de subvention pour travaux à exécuter sur le chemin vicinal ordinaire n° 4 et annulation, faute d'emploi, d'une somme de 1,017 fr. 25 proposée pour réserve des travaux imprévus.

Vote, en principe, d'une somme de 450 fr. destinée à l'achat de livrets de famille pour les communes pauvres et émission d'un vœu tendant à ce qu'une loi obligeât chaque commune à inscrire à son budget, comme dépense obligatoire, une somme suffisante pour l'achat de ces livrets.

Renvoi à la session d'août l'examen du vote d'un crédit de 1,010 fr. relatif au réseau télégraphique cantonal.

Vote d'un crédit de 5,000 fr. pour le monument à élever à Léon Gambetta, à Cahors.

Renvoi à la commission des finances d'une proposition de M. Talou relative à la confection d'un buste en marbre de M. Gambetta et destiné à être placé dans la salle des séances du Conseil général à côté de celui du général Cavaignac.

Rejet du pourvoi du sieur Guiches, contre une décision de la commission départementale déclarant d'utilité publique l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 18 de la commune d'Albas.

Adoption de l'avant-projet de construction d'un pont sur la rivière de la Cère (commune de Gagnac).

Renvoi au Conseil municipal de Figeac, a d'un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Figeac, relatif à l'interdiction de la pêche sur le Célé, sur des points déterminés.

Approbation du procès-verbal de conférence dressé par MM. les ingénieurs au sujet de la construction d'un pertuis dans les levées de la route départementale numéro 3, aux abords du pont de Mols sur la Dordogne (chemin de fer d'Aurillac à St-Denis).

Rejet de la demande de subvention présentée en vue de l'exhaussement de la route départementale numéro 13, occasionné par suite de la construction du chemin de fer d'Aurillac à St-Denis.

Adoption, à l'unanimité, d'un vœu tendant à ce que la situation des employés des préfectures et des sous-préfectures soit améliorée dans la plus large mesure possible.

Renvoi du classement du chemin d'intérêt commun numéro 28, au classement général.

Affectation à la construction des chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 5 de la commune de Souceyrac des 7,500 fr. attribués au chemin vicinal ordinaire numéro 1 de cette commune.

Approbation, conformément aux propositions de M. le Préfet, de la répartition des contingents communaux de la commune de Blars.

Adoption de l'avant-projet de construction : 1° du chemin vicinal d'intérêt commun n° 83 (Commune de Cieurac) et 2° du chemin d'intérêt commun n° 80 (traverse du bourg de Fons).

Ajournement à la session d'août de l'examen d'un projet de construction de banquettes de sûreté sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Adoption de l'avant-projet d'élargissement du chemin vicinal d'intérêt commun n° 4. (Commune de Limogne.)

Acte de la communication d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur faisant connaître le rejet du projet de création :

1° De deux postes provisoires de gendarmerie à Lamothe, commune de Dégagnac, et à Lamothe-Fénélon.

2° D'une brigade de gendarmerie, à Saint-Matré et à Espédaillac.

Rejet de l'augmentation des prix des baux à ferme des casernes de gendarmerie de Vayrac et de Catus.

Adoption de la prorogation, pour une durée de 3 ans, des actes constitutifs de l'octroi municipal de Castelnaud.

Acte de la communication d'une délibération du Conseil municipal de Souillac au sujet des protestations formulées contre l'assujettissement à la taxe d'objets non prévus au tarif de l'octroi de cette ville.

Approbation du classement fait par M. le Préfet des demandes de secours de l'Etat pour la construction ou la réparation de maisons d'école.

### MONUMENT GAMBETTA.

M. l'inspecteur d'Académie a versé, pour la souscription au monument Gambetta, une somme de 670 fr. 45, produit d'une collecte faite parmi les instituteurs du département du Lot, remis dans chaque canton, à l'occasion des conférences pédagogiques.

Cette somme se divise comme suit :

Cahors, 1 <sup>re</sup> circonscription d'inspection primaire.....	95,80
Cahors, 2 <sup>e</sup> circonscription d'inspection primaire.....	305,05
Figeac.....	119,60
Courdon.....	150,00
Total.....	670,45

### LES VOLONTAIRES D'UN AN

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armées et aux préfets la circulaire suivante relative aux opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an :

« Messieurs, afin de vous mettre à même de

classer dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter des engagements conditionnels d'un an en 1883, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

« Du 1<sup>er</sup> juillet au 25 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager. Cette obligation est la même pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872, pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi, et pour ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière pour cause d'incapacité physique, ont été en 1883 reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels. Passé le 25 août, aucune demande ne sera admise. Les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1883, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus de remplir, suivant leur numéro de tirage, toutes les obligations de service imposées par la loi.

« Les commissions d'officiers de troupes à cheval chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionneront du 1<sup>er</sup> juillet au 25 août inclus. La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880 est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 27 août, à huit heures précises du matin. La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route seront fixés ultérieurement.

### ENGAGEMENT DÉCENNAL.

M. le ministre de l'instruction publique, d'accord avec M. le ministre de la guerre, vient de modifier et de compléter les instructions que ce dernier avait publiées, il y a quelques jours, par voie de circulaire, au sujet des jeunes gens admis à l'exonération du service militaire par suite de l'engagement décennal qu'ils contractent dans l'enseignement primaire.

Le ministre de l'instruction publique recommande de n'admettre comme valable que l'engagement décennal des jeunes instituteurs pourvus du brevet de capacité. Or, la constatation de la validité des engagements décennaux, n'appartient pas à l'autorité militaire, mais à l'autorité académique.

En conséquence, d'accord entre les deux ministres, il a été décidé que, pour l'exonération du service, les jeunes gens devaient produire devant l'autorité militaire, l'acceptation de l'engagement décennal par l'autorité académique, représentée par le recteur.

C'est le recteur qui est chargé, en effet, de surveiller l'application de la loi du 16 juin 1881 sur l'obligation du brevet de capacité.

Cette loi a fixé une période transitoire qui expire en octobre 1884, enfin de donner tous les délais nécessaires pour acquérir le brevet de capacité aux instituteurs qui n'en sont pas encore pourvus. Ce sont les prescriptions de cette loi qu'il s'agit d'appliquer jusqu'à l'expiration des délais légaux.

### ACCIDENT AUX DOCKS DE BORDEAUX

Nous lisons dans la Petite Gironde : Samedi, vers quatre heures et demie, un affreux malheur est venu jeter la consternation dans le quartier des Docks, à Bacalan. La vaste halle métallique que la Chambre de commerce de Bordeaux fait construire en ce moment à l'extrémité du cours Balguerie-Stutenberg, pour servir d'entrepôt aux marchandises d'importation, s'est écroulée subitement sous l'action d'un vent violent de Nord-Ouest, ensevelissant sous ses débris les ouvriers qui se trouvaient en ce moment dans le chantier.

Deux ont été tués sur le coup les autres, dont l'état est grave, ont été transportés à l'hôpital Saint-André.

### Dernières Nouvelles

Le roi des Belges doit se rendre prochainement à Pau, où il attendra l'ouverture de la saison des Pyrénées; les médecins ont, en effet,

jugé nécessaires un séjour dans le midi pour le complet rétablissement du roi après la récente maladie qui vient de l'éprouver.

Un pétard a éclaté la nuit dernière dans un jardin voisin du palais royal à Madrid.

La *Gazette des Tribunaux* demande que le gouvernement mette à la tête de la Cour de cassation non un homme politique mais un jurisconsulte émérite.

La *République française* dit que parmi les révisionnistes il n'y a que les bonapartistes qui savent ce qu'ils veulent.

Le seul conseil général qui votera, peut-être, la révision sera le conseil général de la Vienne qui est réactionnaire.

La *Justice* ne désespère pas de faire réussir la campagne révisionniste.

**Bourse de Paris.**

Cours du 10 Avril.

Rente 3 p. %	79.32
— 3 p. % amortissable	80.25
— 4 1/2 p. %	110.05
— 5 p. %	113.65

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris 7 avril 1883

La reprise n'a pas été de longue durée; hier dès l'ouverture les cours se sont alourdis; aujourd'hui la faiblesse a dégénéré en baisse véritable; nos rentes ont fléchi bien au-dessous de leurs cours de compensation entraînant à leur suite le reste de la cote; le marché n'est pas meilleurs au comptant qu'à terme. Le 5 0/0 fléchi à 113 92. le 3 0/0 à 79 95, l'amortissable à 80 97.

La Banque de France finit à 5,320 le Foncier à 1,332, la Banque de Paris à 1,050.

Le Lyon finit à 1,552, le midi à 1,125, le Nord à 1,900, l'Orléans à 1,232, le Suez à 2,652, le Gaz à 1,460, le 5 0/0 italien à 91 27 l'Unifiée égyptienne à 387, la Banque ottomane à 768.

Un traité de fusion entre la Banque d'Escompte la nouvelle union et la Française-Italienne vient d'être signé par les conseils d'administration de ces Sociétés, sous réserve de l'approbation des actionnaires, qui sont convoqués dans ce but à bref délai.

Les liquidateurs de la Banque de dépôts et d'amortissements préviennent les actionnaires, qu'une troisième répartition de 15 francs par action leur sera faite, à partir du 11 avril, de 11 heures à 6 heures, 6 rue Auber.

On annonce que le conseil d'administration des chemins lombards proposera à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 5 francs par action, et le rapport d'une somme de 800,000 florins destinés à couvrir la plus grosse partie des réparations nécessitées par les dernières inondations.

Le **FER BRAVAIS**, est de toutes les préparations ferrugineuses en général celle qui se prend le plus facilement, que les estomacs les plus difficiles supportent le mieux et dont l'usage prolongé n'entraîne ni dégoût, ni gastralgie, ni constipation.  
(Extrait d'une causerie scientifique.)

**Variétés**

**l'Algérie**

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

II

LA TRAVERSÉE. — LE MAL DE MER. — L'ARRIVÉE.

A la voix de son commandant, le *Saint-Augustin* s'avance d'abord avec précaution et lenteur au milieu des bâtiments aux pavillons multicolores qui peuplent ce bassin de la *Joliette*, magnifique conquête du génie de l'homme sur la mer. Mais quand la passe est franchie et que la route est libre, nous glissons rapidement sur les eaux de la rade, légèrement soulevées par un reste de mistral. Marseille disparaît peu à peu. Nous perdons de vue d'abord les magasins et les docks, puis le dôme doré de la Cathédrale et les hautes cheminées des usines de Saint-Charles, de la Belle de Mai et d'Arenc.

Nous passons devant le château d'If et les îles du Frioul, nous apercevons au large le feu électrique du phare du Planier, sentinelle vigilante placée au milieu des flots pour guider dans leur course les marins qui vont ap-

porter à la grande cité phocéenne les produits de l'Afrique et de l'Asie.

La terre s'efface dans un vague déjà lointain, (nous sommes en octobre et le départ a lieu à 6 heures du soir); la chaîne dentelée des montagnes de la côte ne se dessine plus qu'en formes indécises et se confond à l'horizon avec les brumes naissantes de la nuit. Seule, la brillante image de Notre-Dame de la Garde se détache encore, comme un astre radieux, comme l'étoile de la mer, saluant ceux qui arrivent, encourageant ceux qui partent, et donnant à tous ou l'allégresse du retour ou la consolation de l'espérance.

Le paquebot marche maintenant à grande vitesse, traçant un large sillon et se couronnant d'un panache de blanche fumée. Nous allons sortir de la rade de Marseille, de cette rade splendide où j'ai vu souvent de merveilleux couchers de soleil, tels qu'aucun pinceau ne pourra et n'osera les reproduire.

Je me souviens surtout d'un soir où j'allais des Catalans au Prado, par le chemin de la Corniche.

Derrière les îles, qu'il empourrait de ses derniers reflets, le soleil, enveloppé de vapeurs rougeâtres, ressemblait à une immense sphère de fonte en fusion, dont on n'apercevait que la moitié. D'immenses bandes de toutes couleurs zébraient le ciel, et, sans se mélanger ni se heurter, formaient un ensemble harmonieux. C'était un magique arc-en-ciel aux lignes inégales et brisées, aux nuances éclatantes, qui se reflétait dans le pur miroir des eaux tranquilles. Jamais un peintre, quelque habile qu'il soit, ne représentera une scène pareille, et ne rendra ces tons si chauds et ces effets si variés.

Je ne pouvais détacher mes yeux de cet admirable spectacle, et je me demande si l'Algérie pourra m'en fournir de plus beaux.

Au balancement prononcé du navire, dont la proue s'enfonce dans les flots et se redresse par un mouvement régulier, nous comprenons que nous gagnons la haute mer. Les vagues viennent clapoter contre les flancs du paquebot qui est assailli par ces lames courtes et multipliées dont la Méditerranée a le monopole. Ce ne sont plus les grandes ondulations régulières de l'Océan, ce sont des chocs répétés, des assauts incessants et qui produisent déjà leur effet sur les tempéraments délicats et impressionnables.

Cependant, la plus grande partie de nos compagnons résiste et demeure bravement sur le pont. Près de nous, une jeune fille, à la figure expressive, au teint de « roses et de lis », sourit gracieusement en se sentant bercer par les eaux, s'étend avec nonchalance sur un banc à dossier et répond à sa voisine qui lui demande si elle éprouve quelque malaise : Mais pas le moins du monde, c'est charmant, j'aime la valse.

Pauvre enfant ! son plaisir ne sera pas de longue durée. Le vent se met à souffler, une lame plus forte vient imprimer au *Saint-Augustin* un roulis plus accentué. Notre valseuse essaie de faire bonne contenance, mais son visage pâlit, son estomac se soulève, et c'est à peine si elle peut péniblement descendre dans sa cabine, d'où elle ne sortira que lorsque nous serons entrés dans le port.

Son exemple est bientôt suivi par la plupart des passagers. La cloche sonne l'heure du diner. Nous nous mettons à table, sous la présidence du capitaine. Nous sommes trente quand on sert le potage, nous restons dix au rôti; à tout moment on voit un déserteur courir en hâte vers le bastinage, et rendre avec effort à la mer les quelques aliments qu'il vient de prendre. Le commandant et ceux des commensaux qui ont l'estomac marin sourient de ces mésaventures. On sait qu'il n'y a aucun danger, et que, si malade qu'on soit, on est radicalement guéri dès qu'on met pied à terre. Moi-même, je ris discrètement comme les autres, mais je suis bientôt puni de ce manque de charité. Je reconnais à certains prodromes que mon tour est proche, je me lève sans bruit, m'esquive sans mot dire, cours au grand vomitorium et vais tranquillement me coucher sur le dos.

Après quelques instants d'une immobilité parfaite, le malaise cesse, mais je ne bouge plus, et après avoir longtemps réfléchi aux inconvénients des voyages sur mer, je m'endors du sommeil du juste, puisqu'il est admis que les justes dorment plus profondément que les autres.

Le fait est que j'ai bien dormi, et que j'ai été fort étonné quand le matin, en entrant dans ma cabine, le garçon me dit : Nous avons eu une nuit affreuse. Pour ma part, je ne m'en serais pas douté. La traversée du golfe du Lion, *mare sœvum*, comme dit Salluste, est toujours difficile, surtout quand souffle le mistral, mais je n'aurais pas cru que la mer eût été aussi mauvaise. Il est vrai qu'elle l'est encore au matin, aussi je prends le parti de rester étendu sur ma couchette.

*Me juvat immites ventos audire cubantem.*

Ce n'est pas à dire pourtant que la position soit des plus agréables. Les cabines des paquebots, quelque confortables qu'elles soient, ont toujours, par leurs dimensions étroites et le peu de hauteur du plafond, un faux air de cercueil.

On y reste, parce que on ne peut pas faire autrement, mais on est loin de s'y plaire, surtout quand un séjour trop prolongé en a vicié l'atmosphère. Il vaut bien mieux respirer sur le pont l'air pur et imprégné d'émanations salines.

Aussi, quand après vingt heures de repos absolu, je sens que le tangage et le roulis s'apaisent, et qu'on peut se tenir debout sans risques, j'appelle le garçon et je lui demande où nous sommes. Il m'apprend que nous flons par le travers des Baléares, que nous longeons la côte de Majorque et que, grâce à cet abri, le vent n'est plus aussi fort ni la mer aussi houleuse. Je saute aussitôt à bas de mon lit pour aller voir cette île renommée qu'on appelle l'île « dorée ». Mais je suis bien déçu dans mes espérances. Nous sommes à peu près à deux portées de fusil de la côte orientale; on l'aperçoit dans tous ces détails. Ce sont tantôt des falaises abruptes, tantôt des terrains en pente douce s'élevant peu à peu jusqu'à des pics arides et dénués de verdure. Une chose me frappe; je n'ai pas entrevu une seule habitation, un seul être vivant. Je n'ai même pas remarqué des traces visibles de culture. Sur ces bords battus par les flots, dévastés par les tempêtes, je cherche en vain les oliviers séculaires et les célèbres orangers de Majorque. Aucun arbre n'apparaît aux regards. C'est dans les vallées de l'intérieur qu'il faut aller les chercher.

Un âpre vent de Sud-Ouest qui a forcé deux balancelles espagnoles à chercher un refuge dans une crique devant laquelle nous passons, nous oblige bientôt à redescendre. Et quand nous ne sommes plus protégés par la terre contre sa violence, le navire qu'il prend par le travers, danse sur les vagues écumantes comme une coquille de noix. Langage et roulis, tout s'en mêle. Ce sont des vraies scènes d'hôpital. Les enfants pleurent, les femmes sanglotent, les hommes geignent : tout le monde vomit : Je reprends de plus belle ma position supinale, et grâce à une complète immobilité, je n'éprouve qu'un vague malaise, et j'échappe en partie à l'affreuse maladie. Les médecins l'expliquent bien, ils disent que c'est un effet mécanique, une contraction musculaire; tout ce que je sais, c'est que leur science n'a pas encore trouvé de remède efficace. Et cependant, c'est un mal bien terrible. Je l'ai éprouvé deux fois dans ma vie, alors que j'allais en Corse sur ces petits bateaux de la compagnie Valéry, coureurs rapides, mais trop dociles à la lame. On commence par ressentir un léger mal de tête, la vue se trouble, on a des éblouissements, on chancelle en marchant; puis ce sont des haut-le-corps, des nausées, des vomissements douloureux par les efforts qu'ils occasionnent. Une angoisse inexprimable s'empare du patient. Il devient inaccessible à toute espèce de sensation, il est indifférent à tout ce qui se passe, il perd le sentiment de lui-même; il n'est plus qu'une masse inerte et endolorie.

Certains prétendent que la peur et l'imminence d'un grave péril suffisent pour guérir du mal de mer. J'ai mes raisons pour en douter; je suis la preuve vivante du contraire.

Il y a quinze ans de cela, nous doublions le cap Corse. Je souffrais horriblement. Tout à coup des clameurs retentissent; un bâtiment vient sur nous à toutes voiles, il n'est plus qu'à quelques encablures. Un choc semble presque inévitable, et dans ces parages tourmentés, par une grosse mer, nous paraissions voués à une mort certaine. Grâce à l'habileté du capitaine, au sang-froid de l'équipage, une catastrophe est évitée. Les passagers valides

se sont, au premier bruit, précipités en désordre sur le pont, mais aucun de ceux qui sont malades n'a bougé de sa couchette.

Pour moi je me souviens que j'étais insensible aux cris de désespoir et de terreur qui éclataient de toutes parts, je n'avais plus ni énergie, ni volonté, et si les flots avaient envahi le navire, j'aurais été certainement sans forces pour me débattre et pour lutter.

La plupart des passagers du *Saint-Augustin* sont dans un semblable état d'insensibilité et d'indifférence. Toute la soirée et la plus grande partie de la nuit s'écoulent sans que la situation se modifie; la mer est démontée, d'énormes paquets d'eau s'abattent sur le navire avec un fracas effroyable, et il me semble par moments que le vaisseau roule sur lui-même. C'est une tempête; les matelots ont peine à se tenir en équilibre.

Je voudrais bien dormir, mais comment fermer les yeux quand les vagues mugissent, quand toutes les membrures du paquebot craquent comme si elles allaient se disjoindre, quand je suis entouré de malades qui pleurent ou qui crient. Une simple cloison me sépare de la gentille valseuse dont j'ai plus haut raconté l'aventure. Elle n'a plus envie de danser. Elle pousse des gémissements à fendre l'âme, et ses sanglots, mêlés d'imprécations contre la mer, troublent mon repos à chaque instant.

Enfin la fatigue l'emporte. Je m'endors, mais d'un sommeil irrégulier et intermittent, hanté de visions fantastiques et fréquemment interrompu par les plaintes de mon voisins.

Vers cinq heures du matin, je suis éveillé par un mouvement inaccoutumé. Les marins vont et viennent de tout côtés. Je crois d'abord à un accident, mais le roulis a cessé, nous glissons comme sur un lac, et je me dis : nous arrivons. Je me lève, je monte sur le pont, et appuyé sur le bastinage, j'essaie de distinguer, à travers la brume grisâtre, cette Afrique où va s'écouler une partie de ma vie, *grande mortalitas ævi spatium*.

Nous avançons rapidement, et bientôt une ligne plus sombre quoique indistincte encore, se montre à l'horizon.

C'est la terre ! nous écrivons-nous; et je descends dans la cabine pour aller me réveiller à ma femme et à nos enfants qui ont été cruellement éprouvés par la mer. Les fronts se dérident, les yeux brillent, et à l'abattement de la souffrance succède la satisfaction de l'arrivée.

Pour ne rien perdre de ce spectacle si ardemment désiré et si impatientement attendu, je me hâte de remonter, comme le cheval qui sent l'écurie, le paquebot semble accélérer sa course, trop lente encore au gré de nos désirs; l'aube paraît, les formes indécises s'accroissent, et les pics du Sahel se dessinent bientôt à nos yeux. Un vieil Algérien, heureux de ma curiosité, me nomme avec complaisance tous les points de la Côte.

Là-bas, c'est Sidi Ferruch; ici, la pointe de Pescade, du côté opposé, le cap Matifou.

Nous entrons dans la baie quand les premiers rayons de soleil levant illuminent les coteaux de Mustapha, et colorent en rose la basilique de Notre-Dame d'Afrique et les maisons de la Casbach.

C'est un panorama merveilleux, mais il faut bientôt s'arracher à cette contemplation pour s'occuper des détails du débarquement. Le pilote monte à bord, et le *Saint-Augustin* ne tarde pas à jeter l'ancre sous les murs mêmes de la grande Mosquée.

Une nuée de petites barques assiège le navire; les Biskirs le prennent d'assaut. Nous voilà en pays Arabe.

J. B.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction de M. J. MORVAN

Spectacle du jeudi 12 avril 1883.

DÉBUTS DE LA TROUPE

Représentation de M<sup>lle</sup> MARLARD, 1<sup>re</sup> chanteuse du Théâtre de Marseille.

**LE JOUR ET LA NUIT**

Opéra-comique en 3 actes, musique de Lecocq.

*Nouvelle Sucre.* J. GARDOT DIJON.  
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papetiers.

